



Vendredi 6 novembre 2020 à 20H30

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 6 – 2020**

° ° 0 ° °

**Affiché le 13 novembre 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 26  
Procurations : 1

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI (\*\*).

Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, ROOU, SALOMÉ(\*), SANEGRE et THIOUX.

**A donné pouvoir :**

Mme PITORRE à Mme GUILLEMAT

**Absente excusée :** Mme DARBAS

(\*) Présent à partir du point n° 2020 6 2

(\*\*) Présent à partir du point n° 2020 6 4

**Secrétaire de séance :** Clotilde THIOUX

**Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.**

<b>Délibérations prises lors de la séance</b>	<b>Objet</b>	<b>Rapporteur</b>
2020 6 1	<b>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2020</b>	Louis MARETTE
2020 6 2	<b>VOLET URBANISME : IMMEUBLE MARTIMOR :</b> cession de l'immeuble au profit de l'O.P.H de l'Ariège	Louis MARETTE
2020 6 3	<b>VOLET URBANISME : RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ :</b> Signature d'une convention de mise à disposition par la commune à la RME des unités de production électriques	Gilles CAPY
2020 6 4	<b>VOLET FINANCIER : AMÉNAGEMENT DES LOTISSEMENTS « GASTON FÉBUS » ET « CHANTE ALOUETTE » :</b> Souscription d'un emprunt	Géraldine PONS
2020 6 5	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :</b> Opposition au transfert automatique de la compétence	Louis MARETTE
2020 6 6	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : EHPAD des PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES :</b> extension de l'EHPAD ; garantie d'emprunt	Géraldine PONS
2020 6 7	<b>VOLET INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES :</b> Aide financière indirecte allouée à la SAS MAP	Louis MARETTE
2020 6 8	<b>CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) :</b> désignation de conseillers municipaux	Gaëlle BRIQUET-BOISSIÈRE
2020 6 9	<b>DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :</b> compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Des conditions particulières d'organisation de cette réunion sont guidées par l'état d'urgence sanitaire dans lequel est plongé notre pays:

- un lieu d'accueil de la réunion différent pour permettre d'appliquer les mesures barrières, **la salle du Séminaire ;**
- la tenue d'une séance à huis clos.

**Avant d'ouvrir la séance, une minute de silence a été observée en hommage à la mémoire de Samuel PATY, victime de l'attaque terroriste de Conflans-Saint-Honorine le 16 octobre dernier.**

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner **Mme Clotilde THIOUX, Conseillère Municipale**, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

**N°2020 6 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2020**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

***Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.***

**N°2020 6 2 : VOLET URBANISME : IMMEUBLE MARTIMOR :**

Cession de l'immeuble au profit de l'O.P.H de l'Ariège

**Vu** la délibération n°2019 4 4 en date du 12 septembre 2019 autorisant l'acquisition aux enchères publiques de l'ensemble immobilier de 12 logements et d'un jardin sis 17 rue Martimor au prix de 76 000 € afin de répondre à la double nécessité pour la commune :

- de respecter les prescriptions réglementaires du SCOT de la Vallée de l'Ariège en matière de logements sociaux,
- et de revitaliser le cœur de la bastide avec une volonté de mixité sociale.

**Vu** l'intérêt de l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH) à s'implanter sur notre commune, celui-ci a manifesté son souhait d'acquérir le dit bien, idéalement situé en centre bourg sis 17 rue Martimor ;

Cette intention a été confirmée par délibération du conseil d'administration du bureau de l'OPH en date du 4 juin 2020 ;

**Vu** l'avis des domaines en date du 5 août 2020 actant un prix de cession à 76 000€ ;

***Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de céder au prix de 76 000 € à l'OPH ce bien.***

**N°2020 6 3 : VOLET URBANISME : RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ : Signature d'une convention de mise à disposition par la commune à la RME des unités de production électriques**

**Vu** la délibération N°2016 6 8 du conseil municipal de Mazères actant par voie de convention la mise à disposition par la commune des unités de production électriques à la RME de Mazères ;

**Vu** l'arrivée à son terme de la convention et la nécessité de la renouveler pour une durée de 3 années ;

**Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité en date du 23 octobre 2020,

Sur proposition de son rapporteur Gilles CAPY, ***l'assemblée, à l'unanimité, a approuvé*** le renouvellement de cette convention de mise à disposition par la commune à la Régie Municipale d'Electricité des unités de production électriques aux mêmes conditions.

**N°2020 6 4 : VOLET FINANCIER : AMÉNAGEMENT DES LOTISSEMENTS « GASTON FÉBUS » ET « CHANTE ALOUETTE » : Souscription d'un emprunt**

La commune a aménagé 2 lotissements et en a assuré le financement sur ses fonds propres ; la commune a arrêté le 3 juillet dernier la tarification des lots pour chaque lotissement ; des réservations sont en cours pour chacun d'eux ; la commercialisation des lots se fera donc de façon échelonnée ; aussi et dans l'attente de la cession totale des terrains, la commune va avoir recours à un prêt dit relais d'une courte durée ( 3 ans maximum) avec possibilité de remboursement anticipé du capital lors de chaque vente. Ce dernier permet le préfinancement de la vente des lots, reconstituant ainsi la trésorerie de la commune.

Le montant du financement a été arrêté à la somme de 550 000 €.

Après consultation des opérateurs bancaires et analyse des propositions reçues, il est proposé de recourir à l'offre de financement la plus avantageuse, à savoir celle de La Banque Postale aux caractéristiques essentielles suivantes : taux d'intérêt : 0.5% ; paiement trimestriel des intérêts ; possibilité de remboursement anticipé à l'échéance trimestrielle. Commission : 550 €.

### **Proposition acceptée à l'unanimité**

#### **N°2020 6 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :** Opposition au transfert automatique de la compétence

Les communautés de communes qui ne sont pas encore compétentes en matière de PLU au 31 décembre 2020 le deviennent de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant cette date.

En accord avec la CCPAP, non disposée à assurer cette compétence, l'assemblée, **à l'unanimité** a manifesté son opposition au transfert de la compétence PLU.

#### **N°2020 6 6 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : EHPAD des PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES :** extension de l'EHPAD : garantie d'emprunt

Une collectivité locale peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante, s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La commune, **à l'unanimité**, a décidé d'accorder sa garantie d'emprunt à l'EHPAD des Portes d'Ariège Pyrénées pour financer les travaux d'extension du site de Saverdun, à hauteur de 50%, sur une offre de prêt de 865 000 € souscrite auprès de la Banque postale ; la commune de Saverdun, est aussi garante des 50% restant.

Pour Mémoire, en 2019, la ville de Saverdun avait apporté sa garantie à l'emprunt souscrit par l'EHPAD pour financer les travaux d'extension de Mazères.

#### **N°2020 6 7 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES D'ARIÈGE-PYRÉNÉES :** Aide financière indirecte allouée à la SAS MAP

La Société par Actions Simplifiées (SAS) MAP, a sollicité l'accompagnement de la CCPAP afin de financer la construction de son futur bâtiment d'activité sur la Zone d'activité de Bonzom.

Spécialisée dans la peinture pour l'industrie spatiale, cette entreprise connaît un important développement qui a nécessité une relocalisation et une redéfinition des process industriels.

Ce projet, en cour de construction accueillera les bureaux de la société, les espaces de stockage nécessaire à l'activité, ainsi que le bâtiment de production sur une surface de 3 635 m<sup>2</sup>.

L'investissement global du projet est de 5 087 172 €.

Selon le régime d'aides voté par le conseil communautaire, le montant de l'aide du bloc communal pourrait être de 300 000 €. Cette somme correspond à 30% de l'aide globale, les 70% restant étant assurés par la Région.

Le plan de financement de l'opération pourrait se décliner comme suit :

MAP :	4 087 172 €
Région :	700 000 €
CCPAP :	150 000 €
Conseil départemental :	150 000 €

-----  
5 087 172 €

Le conseil départemental en commission permanente du 5 octobre 2020 s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide de 150 000 € à parité avec la CCPAP.

Selon le régime d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises, défini par la CCPAP, la commune, lieu d'implantation du projet est appelée à soutenir à hauteur de 50%, l'aide attribuée à la société, à savoir 75 000 €. Le financement de cette aide est assuré par DM N°4.

### **Propositions acceptées à l'unanimité**

#### **N°2020 6 8 : CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) :**

Désignation de conseillers municipaux

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a pour but de favoriser et d'améliorer les conditions et les choix de vie des personnes âgées et ou handicapées à travers :

- une écoute et une information aux personnes et aux aidants,
- la mise en relation des différents services et des compétences,
- une coordination des actions

Celle-ci se compose de membres délibératifs ; la commune est représentée par trois membres élus titulaires et trois élus suppléants auquel s'ajoute une personne extérieure qualifiée.

Sur proposition de son rapporteur Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE, ***l'assemblée, à l'unanimité, a approuvé*** la désignation des membres ci-dessous :

#### **Membres élus titulaires :**

Madame Gaëlle BRIQUET-BOISSIERE  
Madame Marika DARBAS  
Madame Eliane DAGNAC

#### **Membres élus suppléants :**

Dr Daniel ZAMBONI  
Madame Muriel PITORRE  
Madame Laetitia RIGAL

**Membre extérieur qualifié :** Marie-Bernadette CHAMPEAUX

#### **N°2020 6 9 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : compte rendu des décisions prises**

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- La signature d'actes de sous-traitance au marché de travaux pour l'aménagement de deux lotissements « Chante Alouette et Fêbus »
- Les appartements communaux : location ou la résiliation de contrat de location
- Les demandes de subventions pour :
  - les travaux de reconstitution de la Berge Rive Droite de l'Hers en aval du pont neuf au droit du lavoir
  - la rénovation d'un bâtiment communal pour affectation à la vie associative
  - la rénovation fonctionnelle – énergétique et mise en accessibilité PMR de la Mairie
  - l'aménagement d'un carrefour giratoire RD14 – RD624
- La délivrance de concessions funéraires au cimetière communal
- La signature d'un acte de sous-traitance
- La signature des marchés de travaux pour :
  - l'extension du dispositif de vidéoprotection de la commune,
  - la rénovation des vestiaires des complexes sportifs du Couloumié et Jean Vergé,
  - la création d'une salle de réunion et réception au complexe sportif du Couloumié

❧❧❧❧❧❧

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.***